

Gilles GASCON

Le 23 avril 2024

Maire de Saint-Priest
Conseiller régional
Conseiller métropolitain

Monsieur Guillaume LEROY
Président de l'association Transparence Citoyenne

Votre interlocuteur : M. Guillaume DE COCK
Poste : Directeur de Cabinet de M. Le Maire

Objet : Demande de communication des notes de frais de Monsieur le Maire

Monsieur,

Par courriel reçu au service des affaires juridiques le 28 mars 2024 à 14h42, vous avez souhaité avoir communication des documents faisant état des frais de déplacement, de restauration et de représentation du Maire sur la période courant de juin 2020 à aujourd'hui.

Nous allons bien sûr répondre favorablement à votre demande, sur la base des règles édictées par le Code des relations entre le public et l'administration, et les avis émis par les dernières décisions du Conseil d'Etat, notamment celle du 8 février 2023.

Vous voudrez donc bien trouver ci-joint les bordereaux détaillés complets des dépenses de Monsieur le Maire sur les années 2020, 2021, 2022, 2023 ; ces bordereaux faisant apparaître la date de la dépense, la nature de celle-ci, le nom du fournisseur, le numéro de la facture et le montant.

Il est à noter que cette ligne de crédits, dont la liste des dépenses autorisées est fixée réglementairement, fait l'objet d'une délibération spécifique du Conseil municipal – que vous trouverez annexée au présent courrier – ainsi que d'un contrôle de régie par le comptable public.

Nous attirons l'attention sur le fait que ces frais sont en plus grande partie « situés » sur Saint-Priest et, pour le reste, sur le territoire de la Métropole de Lyon. Il s'agit dans la grande majorité des cas de recevoir des partenaires économiques installés sur la commune ou cherchant à s'y installer. Saint-Priest est, rappelons-le, le premier bassin d'emploi de la Métropole après Lyon.

Il est à observer, enfin, que l'on reste chaque année bien en deçà des ouvertures de crédit prévues au budget.

Nous vous prions d'accepter, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

N.B. : Les éléments concernant l'année 2024 ne pourront être fournis avant le vote du Compte administratif prévu le 14 juin 2024.

Guillaume de Cock
Directeur de Cabinet

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a loop and a final flourish.